

## Procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration de l'ACA

Boulogne-Billancourt le 16 février 2010 à 10H

Présents : Mmes Catherine BAUERSCHMITT, Nadia LEHEMBRE

Mrs. François ATGER, Nicolas BLOT, Alain COURAL, Guy de FONTAINES, Jean Michel GRIMAL, Jean-Bernard KUPAJ, Christian QUET, Daniel SOUPPAT, Administrateurs. Mr. Robert LUCHEZ, Président

Excusés : Jean-Pierre de GASTE, Claude GODARD

### 1. Refonte des statuts des ACA Régionales et des GECE

Le constat est fait de dysfonctionnements au sein des associations régionales « mixtes » regroupant à la fois des éleveurs de chevaux arabes et des éleveurs de chevaux d'endurance comme l'ACA Bretagne et l'ACA Normandie.

En Rhône Alpes aucun problème particulier ne se manifeste alors que l'ACA comprend une commission « endurance » mais comme statutairement les éleveurs de chevaux d'endurance non-arabes ne peuvent y adhérer, ces éleveurs se trouvent de fait « sans groupement ».

Les associations qui se trouvent dans cette situation attendent les instructions « officielles » de l'ACA avant de procéder aux aménagements nécessaires.

#### *Motion votée à l'unanimité*

« Le C.A. demande aux associations mixtes adhérentes de l'ACA de modifier leurs pratiques et leurs statuts de façon à ce qu'une ACA s'occupe de l'élevage de chevaux arabes et qu'un GECE s'occupe de l'élevage de chevaux d'endurance. »

Cette mesure n'aura pas pour effet de « diviser », bien au contraire, elle permettra à chacun de trouver sa place au sein de l'ACA en adhérant selon l'orientation de son élevage.

Un courrier en ce sens va être fait à l'ACA Bretagne et à l'ACA Normandie.

### 2. Modification des statuts

La question de l'opportunité de modifier les statuts de l'ACA en 2010 est posée et plusieurs propositions en ce sens sont faites par le Président.

*Motion votée à l'unanimité : une AG extraordinaire sera convoquée à la suite de l'AGO d'Albi le 13 mars en vue d'une modification a minima des statuts adoptés en 2007.*

Cette modification a pour but d'introduire la gestion du Programme d'Élevage Endurance dans les objets de l'ACA. Elle est indispensable pour donner le cadre de la motion votée ci-dessus relative aux statuts des ACA régionales et des GECE.

### 3. Tableau des Droits et des Services

Ce tableau légèrement corrigé, est adopté à l'unanimité et sera publié sur le site web.

### 4. Règlement du Championnat de France du Cheval Arabe

Suite aux difficultés rencontrées en 2009 et à l'enquête réalisée par mail, il est proposé le règlement suivant :

*Motion votée : 10 voix pour et une abstention*

« Sera autorisé à concourir tout cheval arabe né en France, inscrit au SB français à la naissance et toujours inscrit à ce SB à la date de la clôture des inscriptions. »

Il est souligné que ce règlement entre en vigueur pour 3 ans.

## 5. Budget

### • Budget prévisionnel 2010

Le montant de la subvention du Ministère pour 2010 est inconnu à ce jour. Il est donc difficile de faire un B.P précis.

Le budget présenté par la Trésorière est examiné et adapté.

20000 € sont provisionnés pour l'organisation du Championnat de France sans que le budget de la commission show ne soit affecté.

*Motion : le budget prévisionnel 2010 revu par le CA est adopté à l'unanimité*

### • Comptes 2009

Le CA entend les comptes établis par le Cabinet Conseil et Performance et approuve à l'unanimité la méthode retenue pour une plus grande lisibilité en 2010

### • ECAH

Le CA décide d'arrêter l'ECAH en valeur liquidative. Il y aura un déficit lié à des créances anciennes non recouvrables et à des immobilisations mises au rebus.

Dans la comptabilité de l'ACA cela apparaîtra en charge financière car l'ACA a une créance sur l'ECAH qui ne sera pas recouvrable.

## 6. Le Programme d'Elevage Arabe P.E.A

Il a pour objectif de mettre en avant l'élevage du pur-sang arabe en France, de dynamiser les concours et de permettre le comptage des chevaux (en parallèle avec le PEE).

40000 € sont affectés au PEA en 2010. Pour qu'un cheval puisse y être inscrit, son propriétaire du cheval doit être adhérent de l'ACA. Le prix d'inscription est de 50 € pour tout le stock. Les prix seront ensuite revus d'une année sur l'autre et en fonction de l'âge du cheval inscrit.

Il s'appliquera en 2010

### 1. Sur les concours régionaux :

- aide de 30 € pour le déplacement
- 60 € de plus pour les chevaux montés.
- les organisateurs de concours comprenant une classe montée seront aidés (à concurrence d'une enveloppe de 15000 €).

### 2. Sur le championnat de France de Vichy :

- aide au déplacement des juments suitées (enveloppe de 5000 €)
- prime à la performance pour les 3 meilleures juments
- prime à la performance pour les 6 meilleurs foals (2000 €)

*Ce projet est adopté*

## 7. La Coupe de France 2010 et de l'Equipe de France 2010 (voir règlements en annexe).

*Ces projets sont adoptés*

## 8. Questions diverses

- Primes SHF pour chevaux inscrits au PEE

François ATGER souhaite demander au C.A de la SHF que dans le cadre de la future

« Maison du Cheval de Sport » les chevaux inscrits au PEE reçoivent des primes surévaluées par rapport à ceux qui ne sont pas inscrits.

*Motion adoptée à l'unanimité*

- Catalogue Endurance

Nicolas Blot présente la démarche du groupe qui s'est constitué pour la réalisation de ce catalogue et qui est en fait la première étape d'une démarche qui sera étoffée l'année prochaine. Ce catalogue réunira la crème des étalons encore en activité : \*\*\* et \*\*\*\* et indice égal ou supérieur à 130. Toutes les données qui y figurent sont objectives.

Pour 2011 le projet est de détecter des jeunes étalons prometteurs afin qu'ils puissent saillir tôt. Le blup pourra également servir à repérer les jeunes étalons.

La démarche s'inscrit dans la démarche du PEE et tous les étalons présentés y sont inscrits. Coût de l'opération pour 5000 ex. 7800 € TTC. Il a été décidé en bureau que cette action serait financée intégralement sur le budget du PEE au titre de la promotion de la génétique française.

*Motion adoptée à l'unanimité*

- Juges : l'intervention de l'ACA dans le défraiement des juges sur les concours « endurance » passera de 150 à 250 €.

*Motion adoptée à l'unanimité*